Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement technique - Formation recyclage

Durée
7 heures

1 jour

Prérequis
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Public concerné
Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Validité
3 ans

Effectif maximum
8 personnes

Qualification Intervenant (e)(s)
Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné

Moyens pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Modalités d'évaluations
Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis en cas de réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Objectifs
- Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants techniques à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.
- Renouveler son attestation de compétence d'encadrement technique d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4).

Programme
REX et partage de bonnes pratiques
- Attentes des stagiaires et retours d'expérience des stagiaires sur les situations rencontrées depuis la dernière formation
- Identification commune des points sensibles à traiter

Rappels théoriques et pratiques suivants les points sensibles identifiés avec les stagiaires

Présentation des évolutions réglementaires, des meilleurs pratiques et des évolutions techniques en vigueur depuis 3 ans

Le + DEKRA

Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement technique - Formation recyclage

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers le sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation à la " Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6418.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » :
https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra